

RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA PLACEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 45-2008 du 30 décembre 2008

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2020, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	(En dinars)
Résultat d'exploitation 2020	486 785,471
Régularisation du résultat d'exploitation 2020	(51 389,659)
Report à nouveau 2019	21,976
Sommes distribuables 2020	435 417,788
Dividendes	435 316,740
Report à nouveau 2020	101,048

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **3,660 dinars** par action et d'affecter le reliquat, soit 101,048 dinars au compte report à nouveau.

La mise en paiement du dividende de MAXULA PLACEMENT SICAV s'effectuera à partir du **28 mai 2021** aux guichets de MAXULA BOURSE.

L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions MAXULA PLACEMENT SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration de MAXULA PLACEMENT SICAV des jetons de présence relatifs à l'exercice 2020 pour un montant brut de 350 dinars par administrateur et par séance.

Le montant des jetons de présence sera supporté par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.